

PROCES-VERBAL N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le quinze octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSES
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

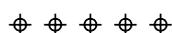
Le conseil a choisi pour secrétaire : Virginie BRUEL

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 23 juin 2021
02	DCM 2021-020 Admission en non-valeur assainissement
03	DCM 2021-021 Adoption de la M 57
04	DCM 2021-022 Gestion des amortissements
05	DCM 2021-023 Logiciels de dématérialisation Etat civil et gestion du cimetière
06	DCM 2021-024 Participation financière au projet numérique du SIVU
07	Projets d'aménagement du hangar
08	Point sur les travaux de l'église et du cimetière
09	Compte-rendu de la réunion de la Communauté des Communes
10	Questions diverses : <ul style="list-style-type: none">- Licence IV- Antenne relais- Cimetière procédure de reprise des concessions- Recensement 2022



1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 23 juin 2021

Le compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

2 / Admission en non-valeur assainissement

La compétence de l'assainissement a été transférée au SETA depuis plusieurs années. Toutefois, certaines factures émises par la commune en 2016 non pas pu être recouvrées.

Le Centre de Gestion Comptable demande donc l'admission en non-valeur des sommes en attente, soit 210.35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'admettre en non-valeur les 7 pièces demandées pour un montant total de 210.35 € ;

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

3 / Adoption de la M57

Le référentiel M57 « simplifié » est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants. Dans la pratique, il s'agit du référentiel équivalent à celui que notre commune utilise actuellement (M14), seul la nomenclature change et sera désormais commune à toutes les collectivités territoriales et à tous les établissements publics administratifs : les chapitres et les articles ne porteront plus les mêmes numéros mais le principe d'arborescence reste le même.

Toutes les collectivités devront adopter le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant. Cela se traduit par :

- un plan de comptes abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants, comme c'est le cas actuellement ;
- des règles budgétaires assouplies : virements possibles entre différents chapitres d'une même section, toujours pas d'obligation d'amortissement.

La commune bénéficie pendant la période de transition d'un conseiller aux décideurs locaux qui est disponible pour répondre à toutes questions des élus.

L'obligation sera effective au 1^{er} janvier 2024, toutefois la DGFIP propose un passage anticipé à la M57 pour une plus grande disponibilité des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'adopter le référentiel M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2022 pour tous les mouvements inscrits au budget 2022. ;

Décide la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

4 / Gestion des amortissements

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le passage à la M57 ne nécessite pas forcément de changer les règles d'amortissement des investissements. Il propose de s'en tenir aux règles actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de conserver les règles actuelles en matière d'investissement.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

5 / Achat d'un logiciel de gestion de l'état civil et du cimetière

Depuis 2017, le gouvernement s'est engagé dans une démarche de simplification de la vie publique qui implique, notamment, un accès facilité de l'utilisateur à ses données personnelles.

La plateforme Comedec, plate-forme gratuite, permet un échange sécurisé d'acte d'état civil entre les services (passeport, pièce d'identité) et entre les communes et les usagers qui peuvent effectuer leur demande en ligne.

Les actes doivent préalablement être saisis dans un logiciel dédié. Compte-tenu du temps nécessaire à la saisie des anciens actes dans un logiciel, Monsieur le Maire propose d'anticiper l'obligation en se dotant dès à présent d'un logiciel performant.

Ce logiciel est proposé avec un logiciel de gestion des cimetières qui devrait à terme faciliter la gestion des concessions et assurer un meilleur suivi des inhumations.

Le pack comprenant ces deux logiciels coûterait 180 € TTC de plus par an à la commune (pour mémoire, pack actuel pour la comptabilité, le budget, les prêts, le recensement militaire et la gestion de la paie coûte 1 044.97€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de faire l'acquisition des modules complémentaires du logiciel Cosoluce pour la gestion du cimetière (Ebène) et la l'Etat civil (cyan)

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

6 / Participation financière au projet numérique du SIVU

L'appel à projets de l'Education nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques, par la prise en charge de 70% des dépenses
- les services et ressources numériques, pris en charge à 50 %
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Le projet de l'école de Panjas a été retenu pour 3 800 €. Le reste à charge est donc de 1 200 €.

Madame la Présidente du SIVU propose de répartir cette somme entre les 4 communes, soit 300 € par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de participer à l'acquisition de nouveau matériel informatique pour l'école de Panjas à hauteur de 300 €

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

7 /Projet d'aménagement du hangar

Monsieur Van Waes présente un pré-projet comme base de discussion.

Les priorités sont de raccorder le bâtiment :

- à l'électricité : un technicien du SDEG est venu faire l'état des lieux. Il convient de tirer une ligne depuis le compteur de l'atelier municipal => attente d'intervention d'un électricien pour faire un devis. Il faudra également voir avec la Communauté des Communes et le SETA pour la traversée de chaussée.
- A l'eau : le technicien du SETA vient le 5 novembre pour l'état des lieux

Monsieur le Maire propose d'ajouter à ces priorités la construction de toilettes et le raccordement à l'assainissement collectif.

Pour le sol, un devis a été fait pour une dalle de 400 m² d'un montant de 8 308.80 €. Ce point reste à étudier.

Le pré-projet propose également la construction d'un espace bar/stockage qui puisse être fermé. La commission bâtiment devra se réunir sur site pour voir ce qui semble le plus opportun. Elle fera un compte-rendu lors du prochain conseil.

Un appoint de matériel serait nécessaire pour organiser les repas. M. Van Waes a commencé une liste qu'il conviendra de compléter après consultation des associations pour définir les besoins.

Il sera nécessaire de finir de nettoyer le terrain vers la mare : abattage, élagage... Monsieur De Castro s'engage à s'en occuper cet hiver.

Voir s'il faut sécuriser le plan d'eau.

Les événements qui pourront se dérouler dans ce nouvel espace :

- Vide-grenier
- Marché de Noël
- Halloween
- Repas de la société de chasse
- Concours de pêche pour les enfants

8 / Point sur les travaux de l'église et du cimetière

Les travaux commenceront plus tard que prévu.

Les dossiers de subventions ont bien été réceptionnés par les différents services. Aucune réponse à ce jour, mais les travaux pourront débuter quand les artisans seront disponibles.

Un expert du département est venu sur site hier. Il doit émettre un avis technique sur les travaux envisagés pour le déblocage de la DETR.

9 / Compte-rendu de la réunion de la Communauté des Communes

Installation d'un nouveau délégué communautaire : Madame Lafargue récemment élue maire de Maupas.

La CCGA souhaite acquérir un nouveau bâtiment pour centraliser tous les services administratifs. Le bâtiment coûte 430 000 € et est à rénover entièrement.

10 / Questions diverses

Licence IV : Stéphane De Castro a suivi la formation. Comme convenu, la commune a payé la formation (708 € TTC) et la licence IV gratuite a été obtenue pour le Comité des Fêtes.

Antenne relais : l'emplacement définitif est fixé sur une parcelle privée, en bordure de la RD 30, en face du terrain de la Communauté de Commune (au croisement de Nogaro). Planning prévisionnel :

Début des travaux : 15/11/2021

Fin des travaux : 30/11/2021

Mise en service : 15/12/2021

La commune a été informée de possibles interférences avec les téléviseurs qui reçoivent la TNT. Un numéro d'appel a été mis en place, il sera diffusé aux habitants (site internet, Petite Liassoise)

Cimetière : une procédure de reprise des concessions à l'abandon va débiter. Les petits panneaux ont été posés, ainsi qu'une affiche pour demander aux usagers de nous aider à identifier les personnes inhumées.

Recensement 2022 : annulé en 2021 à cause du Covid, le recensement est programmé pour le début d'année 2022 : du 20 janvier au 19 février. Corinne Morange (secrétaire de mairie) se chargera de la collecte des données.

Aménagement de la place du village : M. Marrast soumet un projet qu'il distribue à chaque membre du conseil. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Subventions aux associations : un événement commun ayant été organisé, le conseil municipal confirme sa décision de verser la dotation habituelle complète, soit 1000 € à Lias en Liesse et au Comité des Fêtes.

Portail du local technique : Monsieur Claverie demande qu'on se renseigne sur le prix d'un portail roulant. La commission bâtiment se réunira samedi 16 octobre à 18h pour voir les travaux du hangar et le portail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	